



AUGMENTATION ET AVENANT

Par Pikipik

Bonjour,

Suite à une demande d'augmentation, j'ai reçu un courrier qui dit:

"Madame,

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'à compter du 1er décembre 2021, votre rémunération annuelle est portée à 27108 euros soit 2259 euros brut mensuel sur 12 mois.

Cela constitue une augmentation de 12,44% de votre rémunération en récompense de la qualité du travail que vous fournissez actuellement ainsi que dans votre implication au sein de notre structure.

Formule de politesse + signature du Président de la société"

J'ai également reçu un avenant à mon contrat à retourner signé qui dans la partie rémunération dit:

"A titre de rémunération Mme (moi) percevra une rémunération annuelle brute fixe de 24108 euros soit 2009 euros brut par mois sur 12 mois pour 151,67 heures.

A cette rémunération se rajoutera à compter du 1er décembre 2021 une prime fixe de 250euros par mois liée à la gestion (nom d'une nouvelle tâche). Si cette activité venait à disparaître cette prime serait de fait supprimée."

A réception de mon bulletin de salaire de Décembre j'ai constaté que ni l'évolution du salaire brut ni la prime n'avaient été versés.

Réponse de mon service du personnel: "Nous n'avons à ce jour pas reçu l'avenant signé mais dès réception nous régulariserons avec le mois de janvier"

J'ai donc relevé le fait que la lettre d'augmentation du salaire de base ne nécessitait aucune signature de ma part et ai joint le courrier m'informant de mon augmentation...

Réponse de mon service du personnel: "Le courrier en votre possession n'a jamais été envoyé il est caduc et a été remplacé par un avenant à votre contrat de travail. Je ne comprends pas comment vous pouvez l'avoir en votre possession. Concernant l'avenant celui-ci contrairement à une lettre d'augmentation nécessite votre accord donc votre signature".

Aujourd'hui ma question va concerner mes droits par rapport à cette lettre d'augmentation reçue.

Je voudrais envoyer en lettre recommandée avec AR, mon avenant signé + la lettre d'augmentation + un courrier qui explique que n'ayant reçu aucun courrier m'informant de la caducité de la lettre d'augmentation avant sa prise d'effet, ni aucun courrier m'informant d'un quelconque "annule et remplace" pour l'avenant.

Notifier également que les deux ne concernent pas du tout la même chose

(pour la lettre: augmentation de mon salaire annuel brut pour récompense de mon travail et pour l'avenant: ajout d'une prime due à une nouvelle tâche de travail attribuée qui peut être supprimée)

Compte tenu de tout cela, suis-je dans mon droit de demander que la lettre d'augmentation + l'avenant soient pris en compte?

La lettre d'augmentation peut-elle être considérée comme caduc sans que j'en ai été informée?

Merci d'avance